Laure Charton - Thomas Lenne Les Dufours 45320 Saint Hilaire Les Andrésis

A Saint Hilaire Les Andrésis, le 19 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance des principaux éléments concernant l'extension de la base Intermarché, située à Saint Hilaire Les Andrésis et dont nous sommes riverains. Du fait de cette proximité, notre conseil et nous-mêmes sommes très attentifs aux dispositifs qui doivent permettre de réduire les nuisances lumineuses, sonores ainsi que celles engendrées par la circulation des véhicules légers et parfois des poids lourds sur la voie communale qui dessert notre habitation et l'activité commerciale qui s'y trouve (pension pour animaux).

Suite à une réunion avec les principaux interlocuteurs qui a eu lieu au mois de février 2020, des modifications par rapport au projet initial ont été effectuées sur le plan paysager et sur l'organisation spatiale du projet, ce que nous saluons.

Nous tenons néanmoins à attirer l'attention sur plusieurs points :

• Dans tous les documents que nous avons pu consulter, il n'est nullement mention de la présence de la pension pour animaux à proximité de la base. Or , le calme et les nuits noires sont essentielles au bien être des animaux , en plus d'être un argument de valorisation pour l'entreprise. Les aménagements permettant la réduction des nuisances sonores et visuelles nous semblent peu clairs ou superficiels(Photo 1).

• Du côté Nord du projet :

(Plan -1): Il est prévu un stationnement permettant d'accueillir deux remorques poids lourds. Nous nous interrogeons sur la pertinence de cet aménagement à cet emplacement, sur le risque de nuisances sonores provoquées par les manœuvres des poids lourds, notre habitation, le chenil et la chatterie étant à proximité. Nous souhaitons son déplacement ou sa suppression.

- (Plan -2): Les nuisances sonores des quais de chargement déjà très présentes, et 8 nouveaux quais sont prévus de ce côté dans le projet. Nous souhaitons le déplacement de ces quais côté Sud.
- (Plan -3): Une légende mentionne « écran végétal existant », mais nous ne comprenons pas cette légende puisqu'il n'y a actuellement pas d'écran paysager à cet emplacement précis(le merlon de terre étant quelques mètres plus au Sud). Néanmoins, il nous semble pertinent d'effectivement renforcer cet écran végétal de façon significative.
- (**Plan -4**): Du côté Ouest du projet, nous souhaitons qu'un dispositif de compensation visuelle et sonore soit créé (aucun n'est prévu actuellement).
- **(Photo 2)**: La circulation sur la VC20, actuellement en sens unique, interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et qui dessert les lieux-dits « Les Crançons » et « Les Dufours » pose problèmes:
 - Alors que d'autres itinéraires sont possibles(sans perte de temps), de nombreux véhicules l'empruntent à vive allure, parfois en sens interdit, malgré les panneaux de signalisation et les dispositifs de ralentissement. La sortie des habitants et des clients de la pension en devient dangereuse, plusieurs accidents se sont déjà produits sur cette voie.
 - Il n'est pas rare de voir des poids lourds s'y engager malgré l'interdiction. A la lecture des documents proposés, le projet d'agrandissement va engendrer une augmentation significative de la circulation de ce type de véhicule(estimation haute , +102%). Nous proposons une réflexion avec les différents acteurs sur les solutions suivantes :
 - Privatisation d'une partie de la voie desservant les lieux -dits « Les Crançons » et
 « Les dufours ».
 - Interdiction de la circulation dans les deux sens , sauf riverains, accès pension et engins agricoles.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laure Charton, Thomas Lenne

Annexes:

Photo 1: Vue d'ensemble de l'existant



Annotations du plan paysager

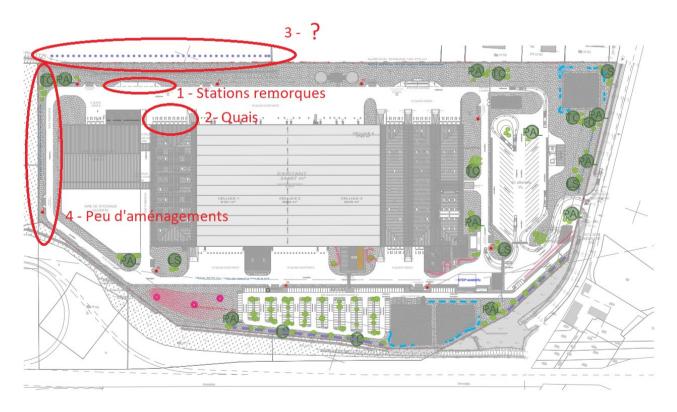


Photo 2 : VC 20

